

AVIS PUBLIC

2016-003

Modification au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Chute-aux-Outardes

Suivant les dispositions de l'article 12 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c, E-15.1.0.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

Le projet de règlement 409-2016, modifiant le règlement 375-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, sera soumis au vote du conseil troisième séance ordinaire du conseil municipal.

Cette séance se tiendra à la salle du conseil, située au 2^{ème} étage du 2 rue de l'École, le lundi 14 mars 2016, à compter de 20 h.

Le projet de règlement vise à ce que soit exclu de l'interdiction générale faite à un employé, à l'article 12, d'utiliser les ressources de la Municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que l'exercice de ses fonctions :

L'utilisation des locaux de la municipalité pour le lavage de leur véhicule personnel.

Toute la population y est conviée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 9^e jour de mars 2016.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Rick Tanguay

Certificat de publication

Je Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché avis public 2016-003, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 9 mars 2016.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 9^e jour de mars 2016.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Rick Tanguay